

# **CENTENAIRE DE LA LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905 RELATIVE À LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT**

**Béziers samedi 17 décembre 2005  
Centre Du Guesclin (Université Paul Valéry-Montpellier III)  
Textes édités en 2006**

## **LE GRAND ORIENT DE FRANCE ET LA LOI DE SEPARATION DES EGLISES ET DE L'ETAT**

**Georges Ferré  
Conseiller de l'Ordre du Grand Orient de France**

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier Monsieur le Sous-Préfet pour l'organisation de ce colloque sur la célébration de la loi de 1905, qui met ainsi en exergue la digne réputation de la haute fonction publique qui a en charge la préservation des Institutions Républicaines.

La loi de Séparation des Eglises et de l'Etat que nous célébrons à Béziers ce soir, apparaît historiquement, comme l'expression d'un rapport de force entre l'Etat et l'Eglise catholique dans lequel, la franc-maçonnerie, sinon les francs-maçons jouent un rôle décisif.

Cette célébration doit être l'occasion de restituer cette histoire, au-delà des mythes que chaque camp s'est forgé, au-delà même des rapports officiels, par souci de vérité, et pour mieux penser l'avenir.

C'est d'ailleurs à l'avenir que pense le Grand Orient de France, qui ne veut pas se contenter d'une simple commémoration, mais qui souhaite profiter de ce centenaire, pour réaffirmer les apports essentiels de cette loi, qu'il ne saurait être question de réviser. Et ainsi proposer aux pouvoirs publics 12 chantiers qui sont des modifications essentielles à la législation pour tenir compte des territoires perdus de la République depuis 1905.

Historiquement, La franc-maçonnerie a été de tous les combats pour la République, en proclamant les valeurs de la Révolution Française, celles des Droits de l'Homme de 1789, en les réaffirmant en 1848, en prenant partie pour la Commune en 1871, en garantissant la liberté d'association en 1901, en prenant une part active dans la Résistance et l'accueil des réfugiés Espagnols de 1936 à 1940.

En 1905-1906, au niveau régional et au niveau de la ville de Béziers, la franc-maçonnerie a pris toute sa part, comme fer de lance des idées de Liberté d'Egalité de Fraternité et de Laïcité, puisque le Grand Maître du Grand Orient de 1903 à 1905 n'était autre que Louis Lafferre, député de Béziers qui avait situé d'emblée les enjeux de la lutte :

« Nous sommes aussi anticléricaux que nous sommes antireligieux. Le but c'est la chute de tous les dogmes »

Et la lecture attentive de la presse, de cette époque révèle de vives controverses des déchaînements de passion contre la franc-maçonnerie, notamment lors des inventaires. Certes des francs-maçons n'ont pas toujours été exemplaires. J'en veux pour preuve l'inventaire de Port-La-Nouvelle, lorsque le maire Gaspa, pénétrant dans l'église à la tête d'une troupe de dockers donna la communion à un petit chien qu'il enferma ensuite dans le tabernacle. Mais Gaspa désavoué par tous les républicains a été exclu de la Loge La Libre Pensée de Narbonne. Il faut dire que l'époque était violente et les violences contre les Républicains et les laïques n'étaient pas très douces.

D'ailleurs ces violences semblaient plus le fait de Camelots du Roi, ou de membres de l'Action Française que de catholiques sincères.

Les condamnations successives et sans appel par Encyclique, du pape Pie X en termes très durs ont mis de l'huile sur le feu. Les prises de position de Monseigneur de Cabrières évêque de Montpellier et royaliste convaincu n'ont pas aidé à une acceptation de la loi de Séparation, loi de compromis et d'apaisement par essence. Mais, Aristide Briand, puis après lui les gouvernements successifs de la République ont voulu l'apaisement à tout prix, allant d'accommodements en accommodements, nous dit le Pèlerin du 6 janvier 2005. Et si l'article 2 du dispositif stipule que la République ne reconnaît, ne salarie, ne subventionne aucun culte, en réalité l'Etat subventionne bel et bien les cinq instituts catholiques de France, ceux de Paris, de Lyon d'Angers Toulouse, et Lille. Une certaine ingéniosité juridique a permis de surmonter les obstacles assure Mgr Claude Daguens, toujours dans Le Pèlerin de janvier, car aujourd'hui, tout est bénéfique pour l'Eglise.

Le propriétaire, l'Etat, met gratuitement à la disposition « des associations diocésaines », créés en 1924, sans même un loyer symbolique, sans même que cette exonération soit considérée comme une subvention, des bâtiments, églises cathédrales, qu'il se propose d'entretenir et de restaurer par des fonds du ministère de la culture, et qui ne doivent servir qu'au seul usage du culte catholique.

La loi de 1905 n'est plus contestée par l'Eglise catholique qui reconnaît aujourd'hui les vertus des Droits de l'Homme. Et pourtant la Laïcité reste un sujet toujours sensible. Le moindre incident suffit à le ranimer. L'affaire du foulard Islamique en est l'exemple le plus vif. La question religieuse avive toujours les passions, tordant le coup aux propos enthousiastes de René Viviani, franc-maçon et socialiste, futur chef de gouvernement, qui osait lancer au lendemain du vote de la loi: « Ensemble, nous avons éteint au ciel des étoiles qu'on ne rallumera plus! »

Quelle est la position actuelle du Grand Orient sur la loi de 1905 ? La loi 1905 est bien une loi de Séparation, correspondant à la formule de Victor Hugo en 1850 après la loi Falloux : « Je veux l'Etat chez lui et l'Eglise chez elle ». Le Grand Orient place toutes les religions dans un statut de droit privé, persuadé que l'Etat se doit d'observer une stricte neutralité confessionnelle. Cette neutralité ne consiste pas à tenir la balance égale entre toutes les confessions dans le cadre d'un espace public multiconfessionnel mais à se tenir hors du champ des diverses options spirituelles, confessionnelles ou non confessionnelles.

Dans notre esprit comme dans ses principes, la loi de Séparation conçue par Aristide Briand et Jean Jaurès a parachevé le processus de laïcisation entamé de 1880 à 1886, en supprimant, le repos dominical obligatoire, les prières publiques. En laïcisant, les hôpitaux, les cimetières, en rétablissant le divorce, Surtout, en

instaurant l'école, gratuite obligatoire et laïque, le 28 mars 1882, pour les garçons et les filles de 6 à 13 ans sous l'impulsion du franc-maçon, Jules Ferry. Jules Ferry, membre de la Loge parisienne, « la Clémentine Amitié » avait ouvert ainsi les portes de l'instruction au peuple démontrant qu'un morceau de craie blanche était plus libérateur que des batteries de canons.

C'est que pour le Grand Orient, les choses sont claires depuis 1877, quand il a mis au centre de sa démarche initiatique la Liberté de Conscience et quand en 1883 son Assemblée générale demanda la Séparation des Eglises et de l'Etat, puis la suppression du budget des cultes persuadé qu'il fallait selon la loge de Saint-Pons, « L'Avenir Social », transférer ses 40 millions de francs pour les retraites ouvrières, ou financer des sociétés « du Sou des écoles laïques » pour fournir aux enfants démunis, des livres, des vêtements, des bourses.

En 2005, l'anticléricalisme des radicaux et socialistes des francs-maçons d'autrefois paraît suranné, de même que semble révolu les temps des Syllabus pontificaux et du cléricalisme claironnant. L'inquisition est réprouvée, la Déclaration des Droits de l'Homme n'est plus condamnée par l'Eglise.

La loi de Séparation, en 1905 « apostasie », n'a aujourd'hui que des vertus. Pour nous francs-maçons, la Laïcité c'est la liberté de conscience, le droit de croire ou de ne pas croire. Pour reprendre Ernest Lavisse, être laïque, ce n'est pas « limiter à l'horizon visible la pensée humaine », ce n'est pas non plus « interdire à l'homme le rêve et la perpétuelle recherche de Dieu ». Ce n'est surtout pas, « violenter », « mépriser » les croyants en un Dieu, ou « haïr » telle église, ou toutes les Eglises.

L'article premier de la Constitution du Grand Orient de France est à cet égard sans équivoque : « Les conceptions métaphysiques sont du domaine exclusif de l'appréciation individuelle de ses membres ».

La Laïcité, pour moi, c'est un récit historique, c'est un récit collectif avec ses ombres ses lumières, mais au-delà c'est un art de vivre, « un art de vivre ensemble » mais comment parler du vivre ensemble, sur fond de misère d'exclusion de chômage. La Laïcité doit inclure la justice sociale et les luttes qui y conduisent.

Il n'appartient pas à la franc-maçonnerie d'agir, c'est aux élus de la République, aux syndicats, aux partis politiques de le faire. Le rôle de la franc-maçonnerie consiste à poser des questions et à affirmer des principes.

Depuis deux siècles les francs-maçons sont des veilleurs des Droits de l'Homme de la Liberté de penser, de la liberté de conscience, des veilleurs de la Laïcité, non pas des gardiens car ils n'ont pas les moyens d'interdire par la force la profanation du Temple des valeurs humaines. Ils avancent à mains nues, mais veilleurs ils cherchent à alerter leurs semblables, les prévenir des risques qu'ils encourent à un moment donné. Rôle parfois ingrat de Cassandre, mais rôle indispensable dans une société où l'information submerge les citoyens.

Et la Laïcité se voit quotidiennement menacée de part le monde et en France. Quand j'entends le président Iranien dire que l'holocauste est un mythe utilisé par les Européens pour créer un Etat juif au coeur du monde Islamique, je suis scandalisé, au regard de la vérité historique.

La menace principale aujourd'hui comme hier c'est le fanatisme religieux, les sectes, les mouvements évangélistes, le communautarisme, non pas l'Islam mais l'Islamisme. N'oublions pas que nous sommes Hommes avant d'être catholique musulman, Juif ou athée.

Des membres de la commission Stasi en 2004 furent bouleversés d'apprendre que dans certaines cantines scolaires, d'écoles de la République, il y avait des tables d'enfants juifs et musulmans...On imagine comment les couverts peuvent voler d'une table à l'autre à un moment donné. Le communautarisme enferme les hommes dans leurs différences avec aux frontières de ces communautés des violences.

Quand le croyant, tient sa foi pour un choix politique, il est urgent de rappeler que la laïcité est un devoir avant d'être un droit. Et c'est à la République qu'il revient de veiller à ce que ce devoir soit respecté, sur son sol, dans son école comme ailleurs. Laïcité ouverte, nouvelle, plurielle, oecuménique, intelligente, utile, de participation...les tentatives de redéfinition masquent en fait une remise en cause radicale qui cache son nom.

Nous rappelons que l'Etat a pour devoir de défendre et de mettre en place le principe de laïcité de séparation de la sphère privée de la sphère publique. Déclarer alors que le fondamentalisme est une manière normale de vivre sa foi ou proposer que la loi de 1905 fasse l'objet d'un toilettage est contraire aux principes républicains et dangereux pour la paix sociale...

A cet égard le Grand Orient de France appelle les élus de la République à la plus grande vigilance sur la commission Manchelon, créée récemment par le ministre de l'Intérieur, cette commission se dispose en réalité à mettre en cause la loi de 1905.

Le 9 décembre 2005, les francs-maçons et les francs-maçonnnes des obédiences Françaises libérales sont descendus dans la rue, non pas pour revendiquer, mais pour remettre au Président de l'Assemblée nationale Jean Louis Debré les 12 chantiers de la Laïcité

Aujourd'hui à Béziers je vous remets ces 12 Chantiers, dont peut-être nous parlerons dans la discussion que vous avez bien voulu Monsieur le Sous-Préfet initier ce jour.

Personnellement, je n'ai pas besoin de Dieu pour donner un sens à ma vie, je ne consens pas « d'abdiquer devant l'incompréhensible » et je refuse de me soumettre à un « dogme immuable ».

Universaliste j'ouvre un « crédit illimité à la raison », à la recherche de la vérité, persuadé que l'homme est artisan de son destin.

Le GODF, assume son passé, ses ombres et ses lumières, mais elle ne passe pas son temps à regarder dans le rétroviseur elle se projette résolument vers l'avenir.

## **Les ambitions de la franc-maçonnerie française en douze chantiers :**

- 1 Instauration du 9 décembre comme fête de la laïcité ;
- 2 Assurer l'accès à l'éducation laïque partout, sur tout le territoire (ce n'est pas le cas) ;
- 3 Instaurer comme droit du citoyen le droit de critiquer et contredire un dogme religieux et éviter la pénalisation du blasphème ;
- 4 Mise en place de cérémonies laïques et citoyennes. La maçonnerie demande que le Panthéon soit le lieu officiel de la République. Elle demande d'interdire au moindre représentant de l'État, fonctionnaire ou élu, de participer à des cérémonies religieuses es qualités ;
- 5 Vérifier sur tout le territoire national le statut des églises, au nom du principe de continuité territoriale ; la maçonnerie demande la suppression du statut dérogatoire d'Alsace-Moselle, de Mayotte, de Guyane, de Saint-Pierre-et-Miquelon et des Iles de Wallis-et-Futuna ;
- 6 Rééquilibrer et laïciser les programmes de l'audiovisuel public ;
- 7 Cérémonies d'accès à la citoyenneté et à la majorité civile ;
- 8 Charte laïque à l'usage des fonctionnaires et rappel du principe de laïcité et de neutralité de tout fonctionnaire public ;
- 9 Rappel des principes de la République, notamment de laïcité et de citoyenneté, lors des journées d'appel et de préparation à la défense ;
- 10 Rendre obligatoire la mention « liberté, égalité, fraternité », comme le port du drapeau français sur tous les édifices publics ;
- 11 Application de la loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port des signes et tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics, aux universités et aux écoles privées ;
- 12 Mise en œuvre effective du code de laïcité et l'observatoire de la laïcité lancé par le Président de la République en 2003.